REPUBLIQUE FRANÇAISE **2012/…**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 décembre 2012

DCM N° 12-12-15

Objet : Convention entre la Ville de Metz et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine concernant la reconversion de la caserne Desvallières.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

Dans le cadre du projet de reconversion des casernes de Desvallières, une convention a été signée le 19 mars 2012 avec l'EPFL portant sur les études techniques et de conception pour des travaux :

- de démolition de bâtiments isolés sans intérêt architectural,
- de désamiantage,
- de traitement de pollutions résiduelles,
- et des actions de protections et sauvegardes des bâtiments à reconvertir.

Ces études préconisent une série d'actions à réaliser à moyen terme pour assurer une conservation de ce patrimoine, et d'autres à réaliser en vue de préparer la reconversion du site.

Une intervention de l'EPFL est donc envisagée sur le site au courant de l'année 2013 au titre de ses missions « traitement des friches militaires » du CPER 2007-2013 (Contrats de Projets Etat-Région), ce par l'intermédiaire d'une convention de travaux.

Ainsi, un projet de convention a fait l'objet d'une délibération du Bureau de l'EPFL le 26 septembre 2012. L'Etat et la Région ont donné leur accord sur le financement de ces travaux, estimés à 500 000 €, lors du Corthex du 29 juin 2012. Conformément au CPER, la convention prévoit que la Ville de Metz finance les travaux à hauteur de 50 % soit 250 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le projet de convention de travaux entre la Ville de Metz et l'EPF LORRAINE, ci-joint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention entre la Ville de Metz et l'EPFL,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention annexée,
- **D'APPROUVER** la participation de la Ville de Metz à hauteur de 250 000 € TTC,
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les divers chapitres et articles correspondants au budget des exercices concernés.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Le Premier Adjoint Délégué,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Pôle urbanisme - Service Aménagement Opérationnel

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 1.4

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45 Absents : 10 Dont excusés : 6

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE